

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2323-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bois d'Ennebourg ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes envisagées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Le Budget Primitif 2022 a été approuvé le 7 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La Commune de Bois d'Ennebourg est membre de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. L'école de Bois d'Ennebourg fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Bois Tison et la gestion des écoles (entretien et travaux), les services de restauration scolaire et de garderies, le transport scolaire sont gérés de ce fait par le Sivom du Bois Tison.

Le CCAS de Bois d'Ennebourg, ayant été dissous au 01/01/2021, les dépenses et les recettes de ce dernier font donc partie intégrante du Budget de la commune.

BUDGET

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

➤ La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

• Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux salaires du personnel communal :

- personnel administratif pour 28 heures /semaine, jusqu'au 30/04/2022. Suite à une demande de détachement de l'adjoint administratif, un poste a été créé à temps complet (cf. délib N° / du 7 avril 2022)
- d'un agent d'entretien (4 heures/semaine
- personnel technique composé de deux agents : un temps complet (35h) et un temps non complet depuis le 01/11/2020 (17h30)
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts contractés. les aides et les projets (fêtes et cérémonies pour les aînés).

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 534 022.50 euros.

LIBELLE	BP + DM 2021	BP 2022
Charges à caractère général	141 310	123 153.52
Charges de personnel	87 879.18	94 715
Atténuations de produits - FNGR	35 004.00	35 004
Autres charges de gestion courante*	203 849	217 762
Charges financières dont intérêts emprunts	3 609.71	3 300
Charges exceptionnelles	500	500
Dépenses imprévues	4 720.26	4000
Virement à la section d'investissement	49 089.68	55 587.98
Opérations d'ordre		
Total des dépenses	525 961.83	534 022.50

Dans les dépenses de fonctionnement, il faut compter :

152 995 euros de participation communale au Sivom du Bois Tison.

- Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement représentent 396 467.70 euros.

LIBELLE	BP + DM 2020	BP 2021
Atténuation de charges		
Produits des services	7 076.48	7000
Impôts et taxes	239 724	256 386
Dotations, subventions et participation	146 732	154 342
Autres produits de gestion courante	2 745.00	2745
Produits financiers		
Produits exceptionnels	190.22	300
Total des recettes	396 467.70	420 773
+ Excédent de fonctionnement reporté	129 494 .13	113 249.50

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

➤ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

- Dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2022 sont :

- « Travaux autour du presbytère, le devis retenu serait celui de : pour un montant de 56 222.40 € H.T (subventionnés au 3/4 par le Département et l'Etat)

- Comblement marnière Chemin du Puits => 10 460 € H.T. (subvention DETR : 30 % / Dpt : 40 %)
- Travaux à prévoir pour la réfection des trottoirs, Impasse des Peupliers, Impasse des Primevères et en face de la Mairie. Un premier devis a été reçu par GC Terrassement, d'un montant de 30 693.20 €. Le devis étant élevé, l'ensemble du Conseil préconise de faire faire les travaux en plusieurs étapes et de privilégier l'Impasse des Primevères et face à la Mairie.
- Pour les demandes de subventions concernant les recherches et comblement de marnière, une délibération vient d'être votée pour allouer 3000 € à l'association ICS 17, inscrits au Budget Primitif 2022. Bois d'Ennebourg étant impacté par les problèmes de marnières, l'ensemble du Conseil propose d'inscrire 6000 € au budget, article 65744, chapitre 65 au cas où d'autres demandes arriveraient en Mairie. »

Les dépenses d'investissement représentent 151 955.98 euros.

LIBELLE	BP + DM 2021	BP 2022
Immobilisations corporelles	85 815.88	107 534.24
Immobilisations en cours	15 100 => Etude avant comblement marnière chemin du Puits	12 552 => comblement marnière chemin du Puits
Emprunts et dettes assimilés	31 534.13	31 869.74
Taxe d'aménagement	350	350
Dépenses imprévues	2 713	0
Total des dépenses	263 822.51	151 955.98

• Recettes :

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les recettes d'investissement représentent 220 267.96.

LIBELLE	BP + DM 2020	BP 2021
Subventions d'investissements reçues	8 274	79 504
FCTVA	5 231.45	9 664
Taxe d'aménagement	5396	7 200
Excédent de fonctionnement capitalisé	12 670.04	36 672.71
Virement de la section de fonctionnement	40 483.68	55 587.98
Total des recettes*	263 822.51	220 267.96
Excédent d'investissement reporté	183 161.34	31 639.27

